Foire aux questions sur le plan à long terme de la station de ski Lake Louise

Q. Qu'est-ce que le plan à long terme de la station de ski Lake Louise?

R. Le plan à long terme est un document rédigé par la station de ski. Il décrit les propositions d'aménagement et d'activités qu'elle souhaiterait réaliser au cours d'une période précise (généralement, de 5 à 15 ans). Ce plan doit être conforme aux lignes directrices particulières approuvées.

Le plan à long terme doit faire l'objet d'un examen par les Autochtones et le public et d'une évaluation environnementale, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) et aux politiques de Parcs Canada. Chaque plan doit être approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada avant sa mise en œuvre.

Une fois qu'elle a fait approuver son plan à long terme, la station de ski peut soumettre des projets d'aménagement précis à des fins d'approbation.

La station de ski peut élaborer un nombre illimité de plans à long terme (et réaliser un nombre correspondant d'évaluations environnementales) qui respectent ses lignes directrices particulières jusqu'à ce qu'elle ait atteint son niveau d'aménagement maximal, tel qu'il est défini par les plafonds de croissance permanents négociés qui sont présentés dans ses lignes directrices particulières.

Q. Qu'est-ce qui est inclus dans le cadre de référence? À quoi sert le cadre de référence?

R. Le cadre de référence décrit les attentes de Parcs Canada et les paramètres à respecter pour l'évaluation des impacts, notamment le processus de consultation proposé. Parcs Canada a déterminé qu'une analyse d'impact détaillée du plan à long terme de la station de ski Lake Louise était requise.

Q. En quoi consistent les lignes directrices particulières de la station de ski Lake Louise?

R. Les lignes directrices particulières de la station de ski Lake Louise, qui ont été élaborées par Parcs Canada en collaboration avec la station de ski, représentent une importante réalisation, du fait qu'elles procurent une garantie à long terme au parc national Banff et à la station de ski Lake Louise. Ces lignes directrices particulières prévoient d'importants gains au chapitre de la conservation, de l'expérience du visiteur et de l'éducation pour une destination hivernale qui figure parmi les plus emblématiques du pays.

Les lignes directrices particulières procurent à la station de ski Lake Louise un plan détaillé pour sa croissance à long terme. Tout en s'appuyant sur des programmes d'activités estivales et hivernales qui ont déjà fait leurs preuves, elles rapprochent les visiteurs du patrimoine exceptionnel et de l'essence même du parc national Banff.

Q. Quel est l'état d'avancement des travaux de planification de la station de ski Lake Louise?

R. La station de ski Lake Louise est à préparer son premier plan à long terme, en vertu de ses lignes directrices particulières (2015). Il est prévu que la station de ski produira une ébauche de plan à long terme et qu'elle réalisera une évaluation des impacts à la fin de 2018. Les consultations publiques sur le plan à long terme devraient avoir lieu en 2019.

Le 30 avril, l'ébauche du cadre de référence de l'analyse d'impact détaillée, qui sera réalisée dans le contexte du plan à long terme pour la station de ski Lake Louise, a été diffusée au public à des fins de rétroaction pour une période de 30 jours. Un résumé des commentaires reçus a été rédigé. Parcs Canada a soigneusement examiné ces commentaires et modifié l'ébauche du document là où il convenait de le faire pour refléter la rétroaction reçue.

Q. Quel est le rôle de Parcs Canada dans le processus de consultation publique?

R. Parcs Canada a préparé un cadre de référence pour l'analyse d'impact détaillée, et il l'a transmis à la station de ski Lake Louise afin de guider son travail d'évaluation des impacts.

La station de ski Lake Louise coordonnera les activités de consultation sur le plan à long terme et l'analyse d'impact détaillée. Les ébauches de ces deux documents seront soumises à l'examen du public pendant une période de 60 jours qui devrait débuter pendant l'hiver 2019. Tous les commentaires formulés seront acheminés à Parcs Canada et à la station de ski Lake Louise. Parcs Canada examinera tous les commentaires reçus au sujet de l'analyse d'impact détaillée et rédigera un résumé des commentaires, qui sera diffusé au public. Il présentera ensuite des directives à la station de ski Lake Louise advenant la nécessité d'apporter des modifications ou des ajouts à l'évaluation des impacts. La station de ski étudiera également tous les commentaires reçus sur le plan à long terme et rédigera un résumé des commentaires ainsi qu'une réponse.

À la fin du processus de consultation et dès la présentation d'une version définitive du plan à long terme et du rapport d'analyse d'impact détaillée, Parcs Canada prendra une décision concernant l'analyse d'impact détaillée, ce qui sera suivi d'une recommandation au ministre relativement au plan à long terme.

Q. Qu'est-ce qui est actuellement proposé dans le plan à long terme?

R. Plusieurs projets sont proposés. Ils sont tous conformes aux lignes directrices particulières et comprennent une importante réduction de la superficie du domaine à bail de la station de ski. Les voici :

- Construction de réservoirs d'eau dans le secteur de la base de l'ancien téléphérique adjacent à la rivière Pipestone et près du ruisseau Corral, dans le secteur Temple
- Agrandissement du pavillon Temple Lodge
- Nouveaux remonte-pentes et nouveau domaine skiable à la crête Richardson's
- Nouveau pavillon au sommet de la crête Eagle
- Nouveau pavillon de jour dans le secteur de la base
- Nouveaux remonte-pentes et nouvelles pentes de ski sur la face avant du mont Whitehorn
- Nouvel abri près de la station supérieure du remonte-pente Top of the World
- Aménagement de pistes d'accès et de sortie dans la cuvette West
- Réaménagement des aires de stationnement à la base

Q. Où puis-je en apprendre davantage?

R. Les lignes directrices particulières de la station de ski Lake Louise et le résumé des commentaires du public peuvent être consultés ou téléchargés à l'adresse suivante : https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/ab/banff/info/gestion-management/lakelouise.

Q. Comment puis-je formuler des commentaires durant le processus de consultation?

R. Parcs Canada est résolu à faire participer la population canadienne aux processus de planification. Il diffusera des renseignements supplémentaires sur les moyens de contribuer au processus une fois que l'ébauche du plan à long terme et du rapport d'analyse d'impact détaillée sera terminée.